

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIX

La Lettre n°4 - Février 2024




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Ariège
PYRENEES
le Département 09



L'association « Les Amis de la chapelle de Seix »

Regroupe près de cinquante membres et donateurs

* *

Membres du Conseil d'administration en 2023

Jonathan Atkins

Elisabeth Bordes-Pagès, **présidente**

Françoise Delarbre-Roques

Marie-Claude Duran

Catherine Lamy

Jeanine Santesteban, **secrétaire**

Françoise Titeux, **trésorière**

* *

Membres d'honneur

Annie Laffont

André Rieu-Castaing

Suzanne Téqui

* *

L'assemblée générale annuelle et le conseil d'administration se tiendront

Le 12 avril 2024, à la mairie de Seix,

Salle du conseil, à 15h00.

*

Nos vœux de fin d'année soulignaient des avancées notoires avec, l'engagement de la mairie, d'inscrire au budget 2024 **l'étude** de programmation **des travaux de réhabilitation** de la chapelle ND de Pitié de Seix / L'inventaire du patrimoine mobilier de la chapelle a été adressé au service patrimoine de l'Ariège afin de définir des perspectives / L'aboutissement de la convention tripartite 2022 signée avec la **Fondation du Patrimoine** et la mairie. Le montant de la **cagnotte** servira à la réhabilitation de la chapelle / Régénération de notre **site** <https://chapelle-seix.fr> / Présents aux salons, marchés, forum, nous organisons un **concert annuel le 17 août, à l'église de Seix** / Un véritable succès des **journées européennes du patrimoine** en 2022 et 2023. Accueil du public prévu le dimanche **22 Septembre 2024** / Les panneaux d'exposition sur la Chapelle seront actualisés, en fonction des résultats de l'étude.



Bilans 2023 et projets 2024

L'AG du 14 avril 2023 avait permis de présenter et d'approuver les bilans moral et financier de 2022 et de lancer les projets en 2023. Les candidatures de Marie-Claude Duran et Françoise Delarbre-Roques ont été retenues afin de remplacer, deux membres fondateurs: Mme Martine Rieu-Sicart (décédée) et Mr André Rieu-Castaing. Les membres du bureau ont été réélus (voir la liste complète ci-contre).

Travaux d'entretien réalisés

Pour mémoire, l'association a participé au financement de « travaux d'entretien » avec la pose des deux étaielements des arcs doubleaux de la chapelle, en septembre 2021 et juin 2022. Ces travaux ont été subventionnés par les partenaires institutionnels. Notre association y a contribué, à hauteur de 25 % du reste « à charge » de la commune. Nous poursuivrons notre soutien aux travaux, dans les mêmes conditions.

Etude 2024 avant programmation des travaux

La présidente des Amis de la Chapelle a posé la question, devant le conseil municipal, du 29 novembre 2023.



Réponse lui a été faite que cette étude sera inscrite au budget 2024. Elle est indispensable à la programmation des travaux de « reprise des maçonneries des deux chapelles latérales » et « des murs gouttereaux », indiqués urgents par la Drac, dès 2021. Nous serons attentifs aux résultats de l'étude.

Partenariats et subventions

L'étude peut être subventionnée ainsi que les travaux. Les demandes sont à faire par la mairie, pour l'étude puis les travaux, auprès des partenaires habituels que sont l'Etat (Drac) et les collectivités locales (Région, département...). D'autres organismes ont vocation à soutenir la réhabilitation, notamment la fondation du patrimoine, avec laquelle, l'association « Les Amis de la Chapelle de Seix » et la commune ont signé une convention tripartite, en janvier 2022.

Fondation du patrimoine, des dons pour la chapelle

Le montant de la cagnotte, inscrit dans la première convention de 2022 a été atteint, en décembre 2023, grâce à la forte mobilisation de l'association pour diffuser le flyer de la Fondation, concernant la chapelle, lors des manifestations (salons, forum, concert, marchés...) et via notre site <https://chapelle-seix.fr>

Il faut maintenant **clôturer la 1ère convention** afin que la commune dispose de la cagnotte pour les travaux de réhabilitation de la chapelle ND de Pitié. La chargée de mission, de la délégation régionale participera à la réunion de clôture avec la mairie et les « Amis de la chapelle de Seix ». Cette étape est indispensable avant de signer toute nouvelle convention. La « **reprises des maçonneries des deux chapelles latérales** », et « **des murs gouttereaux** » constituent les phases urgentes des travaux. La réhabilitation des décors peints, est envisageable ultérieurement.



Le **problème majeur d'humidité** a été identifié. L'hypothèse de fuites près de la chapelle, a été émise. Une recherche par le syndicat en charge des réseaux, est prévue par la mairie.

D'autre part, la **reprise des drains autour de la chapelle** a été évoquée lors de réunion en 2021 et 2022, en présence de l'architecte. Le drain qui longe le mur sud, notamment, doit être remplacé plus bas qu'il ne l'est (actuellement à 80 cm, au-dessus du sol de la chapelle).

Animations 2024 : Expositions – Concerts - Journées du Patrimoine



- Les panneaux **d'exposition** créés en 2021, présentent la chapelle et les enjeux de sa réhabilitation. Ils sont situés, sur l'espace public, entre la chapelle et la médiathèque. Ils seront actualisés à partir de l'étude de programmation 2024.
- **Salon du livre** de Seix, le **21 juillet**.
- **Concert annuel** de soutien, **samedi 17 août, à l'église, à 18h00**.
- Participations au **Forum** des associations et à des manifestations dans le Couserans.
- Accueil des **Journées du Patrimoine, dimanche 22 septembre**.

Les informations, seront données par voie de presse et sur notre site <https://chapelle-seix.fr>

Pensez à nous adresser

Votre **procuration pour l'AG** du vendredi 12 avril 2024, avec le

Le bulletin d'adhésion-don, accompagné de votre règlement (voir pages suivantes)

« Les Amis de la chapelle de Seix »

Assemblée générale, vendredi 12 avril 2024, à 15h00

A la mairie de Seix, salle du conseil

Ordre du Jour

- Accueil
- Présentations du **rapport moral** et du **bilan financier + votes**.
- Renouvellement de membres du conseil d'administration, le cas échéant,
- **Projets 2024**
 - / Etude diagnostic inscrite au budget 2024 de la commune. Suivi
 - / Clôture de la 1ère convention avec la fondation du patrimoine, bilan et usage de la cagnotte. Suivi
 - / Inventaire du patrimoine mobilier de la chapelle adressé au service du patrimoine, de l'Ariège. Suivi
 - / Organisation salon, concert, forum et journées du patrimoine.
 - / Mise à jour des panneaux d'exposition pour intégrer les résultats de l'étude 2024 et les projets de travaux
- Questions diverses...

*

Le CA se réunira le 12 avril, après l'assemblée générale

*

Les membres - à jour de leur cotisation - peuvent voter par correspondance, en retournant procuration + bulletin d'adhésion + chèque à l'ordre de « Les amis de la Chapelle de Seix » à Mme Bordes-Pagès, Présidente de l'association « Les Amis de la Chapelle de Seix », 1 Passade des Bains, Rue de la Chapelle, 09140 SEIX.

Procuration _____ =

Je soussigné Mdemeurant à
à jour de ma cotisation, donne pouvoir à M..... (Désigner un membre de votre choix) pour
me représenter à **l'AG du 12 avril 2024**. M.....pourra participer aux discussions et prendre
part aux votes (ou s'abstenir), sur tous les points de l'ordre du jour.

Date :

Signature :



« Les Amis de la Chapelle de Seix »



Notre association a été créée en 2011. Elle a pour missions de faire connaître, la chapelle **Notre-Dame de Pitié de Seix** et d'aider à sa réhabilitation. La chapelle est **inscrite aux monuments historiques**. Une partie de son **meuble classé** a été réhabilité et placé à l'église, en attendant la fin des travaux de réhabilitation. Discret par sa taille, visible depuis le château, cet édifice domine le quartier qui porte son nom. Elle s'inscrit dans le paysage de la vallée du Salat.

Dans l'attente des travaux de reprise des maçonneries des chapelles latérales, la mairie a fait poser deux étalements, afin de soutenir les arcs doubleaux, en 2021 et 2022. Notre association a contribué à hauteur de 25 % du « reste à charge » de la commune, après subventions par les partenaires (Etat et collectivités). **Une étude de programmation va être lancée en 2024 par la mairie**. L'association s'engage à soutenir les travaux qui seront programmés, dans la mesure de ses possibilités, comme précédemment.



La **convention** signée, dès janvier 2022, entre la **Fondation du Patrimoine**, l'association et la commune a permis de récolter des dons pour la pose des étalements. Cette 1^{ère} convention doit être clôturée afin de pouvoir engager une nouvelle convention dès 2024 concernant les travaux de reprise des maçonneries des chapelles latérales etc

Les **panneaux d'exposition sur la chapelle**, créés par l'association en 2021, ont été placés sur l'espace public voisin de la médiathèque. Ils seront **remis à jour** suivant l'étude réalisée en 2024. L'association participe aux **animations locales et aux journées du patrimoine**. Elle organisera le **concert de soutien annuel le 17 août 2024**, à l'église de Seix. Voir le site <https://www.chapelle-seix.fr>

* * *

L'association est reconnue « Organisme d'Intérêt général » depuis le 30 mars 2012. Vous pouvez bénéficier d'une défiscalisation partielle. **Bulletin à remplir** et à envoyer accompagné d'un **chèque à l'ordre de « Les Amis de la Chapelle de Seix »**, à adresser à: Les amis de la chapelle de Seix », c/o Mme Elisabeth Bordes-Pagès, présidente de l'association, 1 Passade des Bains, Rue de la Chapelle 09140 Seix. Un reçu vous sera adressé (avec la carte d'adhérent, le cas échéant).

-----Bulletin d'adhésion-don 2024-----

Nom : _____ Adresse _____

Ville : _____ Code postal _____ Tel : _____

mail : _____

- adhère à l'Association « Les amis de la Chapelle de Seix » en versant **13** euros

- fait un don de **13, 20, 30, 50** euros, ou +, préciser ----- euros.

